

A.T.E.E., qu'est-ce que c'est ?

On entend encore souvent O.E.A., O.P. et M.O., mais ces appellations correspondent à des grades et fonctions n'existant plus.

Désormais, on observe **4 grades** dans le corps technique de catégorie C :

- ✓ Adjoint technique de 2^{ème} classe (**ATEC 2**)
- ✓ Adjoint technique de 1^{ère} classe (**ATEC 1**)
- ✓ Adjoint technique principal de 2^{ème} classe (**ATEC P2**)
- ✓ Adjoint technique principal de 1^{ère} classe (**ATEC P1**)

(Les adjoints techniques des établissements d'enseignement sont recrutés principalement dans les spécialités suivantes, **entretien et accueil, agencement et revêtements, cuisine, équipements bureautiques et audiovisuels, espaces verts et installations sportives, installations électriques, sanitaires et thermiques**)

Mon métier : Agent polyvalent d'entretien et d'accueil avec Marie-Thérèse WAYARIDRI au collège de Normandie à Nouméa



En 1998, madame WAYARIDRI débute dans les services du vice-rectorat comme auxiliaire de service, en 2004 elle intègre la fonction publique en tant qu' O.E.A. (ouvrier d'entretien et d'accueil), depuis 2007 elle est **adjointe technique des établissements d'enseignement de 2^{ème} classe (ATEE 2)**.

Au collège de Normandie, elle assume la responsabilité de l'accueil des personnes, de la gestion des entrées, et de l'accueil téléphonique. Elle est équipée d'un ordinateur depuis le passage au numérique de son collège ; elle assure la gestion des affranchissements avec une machine à timbrer, la distribution des courriers et la transmission des plis à la poste. Par sa veille continue, elle est activement investie de la responsabilité de la sécurité des personnes au collège, elle contrôle en effet l'alarme incendie qui est placée à la loge. Elle participe à la gestion de la reprographie avec le copieur installé dans ses locaux. Enfin, elle a en charge l'entretien des bureaux de l'administration, ménage et rangement, et en particulier, dépoussiérage et nettoyage des meubles, balayage et lavage des sols, évacuation des corbeilles et ramassage des déchets divers.



Le bien-être au travail

Définir le bien-être au travail est un vaste sujet d'autant qu'il n'existe pas de définition officielle. Cette notion regroupe tout d'abord, dans le cadre du travail, le fait de **protéger l'intégrité physique** des personnes, **d'éviter les accidents** ou **prévenir les situations de tension** ou de harcèlement. C'est de la responsabilité de l'employeur. Mais le bien-être au travail touche aussi un domaine plus intime, plus humain. Il peut être perçu de manière subjective car face à une situation identique, chacun peut réagir différemment.

Il s'agit donc de **créer des conditions d'échanges, un environnement favorable** au développement personnel et professionnel de l'agent, de prendre en compte l'impact humain des changements d'organisation, d'anticiper et de gérer les situations de stress, de mal-être ou d'épuisement pour préserver la santé physique et morale des agents...

RESPECT et TOLERANCE AU TRAVAIL
je m'engage

Les risques afférents au métier

En réalisant l'entretien des locaux vous êtes soumis à un certain nombre de risques pouvant entraîner des accidents de service ou des maladies professionnelles.

Chute de plain-pied

Ex : la chute peut se produire à l'occasion d'une glissade sur un sol défectueux, humide, gras ou d'un trébuchement contre un obstacle non repéré.

Utiliser les protections intégrées dans la conception des locaux (main-courante, rampe, garde-corps)

Faire un balayage régulier des sols en bon état

Nettoyer immédiatement les déversements et signaler les endroits humides ou glissants

Libérer les zones de passage (pas de stockage !)

Maintenir en bon état l'éclairage et remplacer immédiatement les ampoules défectueuses

Maintenir en bon état les surfaces

Porte des chaussures antidérapantes...(et surtout pas de claquettes !)



Chute de hauteur ou de dénivellation :

Ex : Liées à l'environnement lorsqu'il n'existe pas d'ouvrage suffisamment efficace en bordure de vide, mais aussi liées à la réalisation de travaux divers nécessitant l'accès en hauteur ou dans un escalier.

Interdiction de monter sur des chaises ou tabourets non prévus à cet effet.

Utiliser les moyens les plus adaptés (analyse)

Se tenir à la rampe dans les escaliers

Respecter les charges admises

Vérifier régulièrement son matériel

Être informé et /ou formé sur les méthodes d'utilisation du matériel

Porter des chaussures antidérapantes

Sensibilisation au travail en hauteur.

Chute d'objets

Ex : Elle peut être provoquée au moment de la dépose ou prise d'une charge soit au moment de la manutention d'une autre charge qui va déséquilibrer le stockage et provoquer la chute d'un autre objet mal posé.

Respecter les règles de rangement et éviter le rangement en hauteur.

Étagères de rangements adaptées à la charge,

Maintien d'un éclairage adapté par le remplacement immédiat des ampoules ou tubes défectueux...

Irritation cutanée ou respiratoire, brûlure chimique, allergie intoxication

Ex : Liées à une mauvaise manipulation de produits chimiques, nocifs, toxiques, irritants, corrosifs, détergents fortement acides, produits inflammables

Porter les bons équipements de protection (voir fiches de données de sécurité des produits)

Respecter les doses et consignes d'utilisation

Respecter les règles de rangement et d'étiquetage

Sensibilisation aux produits chimiques.

Troubles musculo-squelettiques :

Ex : Ils sont la conséquence de contraintes modérées ou soutenues mais surtout répétitives de manutentions manuelles.

Adapter sa position (sensibilisation geste et posture)

Porter les bons équipements de protection

Utiliser le matériel d'aide à la manutention

Être informé et /ou formé sur les méthodes d'utilisation du matériel

Sensibilisation gestes et postures.

Électrocution par contact avec le courant

Ex : Passage du courant électrique à travers le corps humain lors de l'utilisation d'appareils électriques ou d'un état d'installation électrique défectueux.

Toute intervention sur le réseau électrique ou proche d'un réseau à haute tension est STRICTEMENT INTERDITE !

Contrôler et maintenir en état les installations et le matériel électrique et signaler toute anomalie immédiatement

Sensibilisation aux risques électriques

Corps étranger et lésion oculaire

Ex : Projections de corps étrangers ou de produits chimiques dans les yeux.

Porter les bons équipements de protection (lunettes, masques)

Contrôler l'état du matériel utilisé.

Atteintes cutanées, respiratoires, digestives

Ex : Inhalation de produits abrasifs due à une exposition à la poussière issue du frottement provoqué par l'utilisation d'un outil, d'un produit...

Porter les bons équipements de protection

Contrôler l'état du matériel utilisé

Travailler dans un espace ventilé

Travail isolé

Ex : Lorsque l'on est hors de vue ou de portée de voix des autres.

Organiser son travail

Respecter les procédures

Port d'un téléphone portable ou informer un responsable des situations.

Situation génératrice de stress

Ex : Déséquilibre entre ce qui nous est demandé de faire dans le cadre professionnel et les ressources dont on dispose pour y répondre.

Organiser son travail

Signaler tout problème à sa hiérarchie

Bruit

Ex : Défini comme toutes sensations auditives désagréables ou gênantes venant de l'environnement ou de l'utilisation de machines.

Conseils :

Prendre la mesure du niveau sonore

Porter les bons équipements de protection

Contrôler l'état du matériel utilisé.

Brûlure

Ex : Lésion produite par un feu, par un corps très chaud ou par une substance corrosive.

Respecter les consignes de sécurité

Porter ces équipements de protection

Prendre connaissance des fiches de données de sécurité des produits.

Coupure ou piqûre

Ex : Entaille, blessure produite par un instrument tranchant ou pointu.

Respecter les consignes de sécurité

Porter les bons équipements de protection

Recycler correctement les déchets

Signaler immédiatement la présence de nids de guêpes

Biologiques infectieux

Ex : Certains agents infectieux et parasitaires peuvent être en cause, en fonction de l'état des locaux ou d'épidémies.

Respecter les règles d'hygiène et les procédures de nettoyage

Porter les bons équipements de protection

Recycler correctement les déchets

Incendie/explosion

Ex : l'incendie peut être soit naturel dans le cas d'un incendie de forêt qui va attaquer un bâtiment, ou encore de la foudre qui tombera sur le bâtiment et enflammera la toiture par exemple. Plus généralement, il s'agit d'un aléa technologique, déclenché par une défaillance d'un système interne, à savoir un arc électrique par exemple, la surchauffe d'un appareil, etc...

Formation incendie
Connaître et respecter les consignes de sécurité
Contrôler et maintenir en bon état les éléments d'alerte et de lutte contre l'incendie

Réduire ou supprimer la présence de produit inflammable

Respecter les règles d'utilisation des appareils électriques

